



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
Philippe **PORTIER**, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT
Laurent **MAHIEU**, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CFDT CADRES

N°62

26 Novembre 2018

PROTECTION ET DROITS DES LANCEURS D'ALERTE

Une grande avancée votée au Parlement européen que la France doit soutenir

La CFDT salue le vote du Parlement européen du 20 novembre 2018 sur le projet de directive en faveur d'un droit d'alerte en Europe.

Le projet adopté **assouplit les procédures** permettant de lancer l'alerte et **intègre le rôle des syndicats comme conseil et soutien en proximité de ces travailleurs**. De plus, il reconnaît les syndicats dans le **rôle des négociateurs des dispositifs et modalités de l'alerte en entreprise**. Ce projet pose des bonnes bases pour la suite de la procédure législative, les négociations du « trilogue », entre la Commission, le Conseil et Parlement.

Ce vote s'appuie sur les préconisations contenues dans l'avis du Comité Economique et Social européen, dont la CFDT était rapporteure, **en améliorant et renforçant la protection et les droits de lanceurs d'alerte**.

La CFDT sera très attentive à la position de la France dans ces négociations pour que les engagements en faveur de la liberté d'expression se traduisent concrètement par un vote positif.

En France, la CFDT s'est engagée avec 16 organisations et syndicats dans la construction de la Maison des Lanceurs d'alerte. Le 22 novembre dernier la première assemblée générale a adopté ses statuts et élu son conseil d'administration composé d'ONG, de personnes physiques et d'organisations syndicales, dont la CFDT Cadres.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

ISABELLE PORET
Attachée de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante